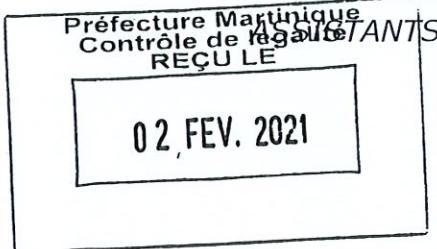




EXTRAIT N°13/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Date de convocation :	la	L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq du mois de janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	<p>PRESENTS : <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,</p> <p><u>Conseillers municipaux</u> : M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. PALIX Pierre, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, Mme MENCE Marielle, M. ADELAIDE Michel, Mme Sandrine RIERNY, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.</p>
En début de séance :		
Présents	28	
Procurations	2	
Absents	2	
Excusés	1	
En cours de Séance :		
Présents	28	<p>ABSENTS EXCUSES : M. ARETO Joseph, (procuration à M. Claude ADELE), Mme LARAIRIE Sylvia, (procuration à M. Jean-Christophe ROSELET), ATHANASE Rémy.</p>
Procurations	2	
Absents	2	
Excusés	1	<p>ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane.</p>



M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), M. José SOUDOUREM.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Josée LAMIN pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ADMINISTRATIVE AVEC MME TANIA DE FABRIQUE ST-TOURS POUR LES PRESTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE L'ESPACE SPORTIF ET ASSOCIATIF POLYVALENT DE BELLE-ETOILE

Le maire expose :

La construction de l'Espace sportif et associatif polyvalent de Belle-Etoile, commencé en 2011, a connu et connaît encore d'importants retards dans son exécution du fait de la défaillance successive de plusieurs entreprises de gros-œuvre, les terrassements/voirie réseaux divers, ainsi que la charpente-couverture.

La mission initiale de maîtrise d'œuvre attribuée à l'architecte Tania DE FABRIQUE SAINT-TOURS a été prolongé par avenant en 2017 et s'est ensuite poursuivie au-delà, sans qu'un nouvel avenant n'ait été conclu entre le 27 décembre 2017 et le 27 février 2019, date à laquelle un ordre de service d'arrêt de chantier est intervenu, lequel demeure applicable à ce jour.

La mission initiale du maître d'œuvre a été prolongé par avenant en 2017 et s'est ensuite poursuivie au-delà, sans qu'un nouvel avenant n'ait été conclu entre le 27 décembre 2017 et le 27 février 2019, date à laquelle un ordre de service d'arrêt de chantier est intervenu, lequel demeure applicable à ce jour. Par ailleurs, suite à la défaillance du bureau chargé de la mission ordonnancement/pilotage/de chantier, le maître d'œuvre s'est également vu confié cette mission par la maîtrise d'ouvrage en 2017.

Sollicité par la nouvelle édilité pour l'achèvement des travaux, le maître d'œuvre réclame la régularisation de sa rémunération pour le suivi du chantier et la mission complémentaire ordonnancement/pilotage/coordination de chantier (OPC) pour la période 2018/2019, soit un montant total de 9 900, 00 € hors taxes.

En l'absence de clause de réexamen dans le cadre du marché initial dans ce cas d'espèce, il convient de conclure une transaction administrative prévue aux articles L423-1 du Code de justice administrative et 2044 du Code civil afin d'autoriser le paiement des honoraires pour les prestations exécutées hors contrat. La maîtrise d'œuvre fera l'objet d'un nouveau marché de gré à gré avec l'architecte pour la reprise et l'achèvement du chantier.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER la passation d'une transaction administrative avec Madame Tania DE FABRIQUE SAINT-TOURS, relatifs aux prestations de maîtrise d'œuvre de l'Espace sportif et associatif polyvalent de Belle-Etoile pour la somme de 9 900,00 €HT

D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes y afférents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le